

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 513**13 mai 2003****SOMMAIRE**

Acrofin Investments S.A., Luxembourg	24610	Feskens Luxembourg S.A., Luxembourg	24615
Aegon International, Sicav, Luxembourg	24618	Fidelity Funds II Sicav, Luxembourg	24616
Almasa Holding S.A., Luxembourg	24601	Fidulor S.A.H., Luxembourg	24606
Aquilon S.A., Luxembourg	24612	Finance Organizations S.A., Luxembourg	24618
Arbed S.A., Luxembourg	24603	First Shurgard Finance, S.à r.l., Luxembourg	24586
Bavo Holding S.A., Luxembourg	24578	Four Sixteen Holding S.A., Luxembourg	24610
Besycoclam S.A., Strassen	24612	Gallion International Holding S.A., Luxembourg	24609
Blessington Investments S.A., Luxembourg	24607	Gerinter S.A.H., Luxembourg	24612
BPER International Sicav, Luxembourg	24621	Gilda Participations S.A., Luxembourg	24608
Business Angel Venture Management S.A., Luxembourg	24621	Hydroventure S.A.H., Luxembourg	24622
Business Angel Venture S.C.A. (B.A Venture S.C.A.) S.A., Luxembourg	24620	IDR Holding S.A., Luxembourg	24613
Cedinvest Holding S.A., Luxembourg	24613	Imbrex Holding S.A., Luxembourg	24608
Chalhoub Holding S.A., Luxembourg	24613	Imeris Holding S.A., Luxembourg	24617
Charon Holding S.A., Luxembourg	24601	Ingrema S.A., Luxembourg	24606
CIC/CIAL CH Fund, Sicav, Luxembourg	24622	International Mode Investment S.A., Luxembourg	24579
Cirro Hotel Invest S.A., Luxembourg	24623	Jardicoop S.A.H., Luxembourg	24620
Cisco Systems Luxembourg International, S.à r.l., Luxembourg	24599	Jardilux S.A., Luxembourg	24619
Cisco Systems Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	24599	Jardipal S.A.H., Luxembourg	24620
Comfitex S.A.H., Luxembourg	24624	JEF Financière S.A., Luxembourg	24602
Consens Holding S.A., Luxembourg	24619	Kenmare Investments S.A., Luxembourg	24605
CQS Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	24594	Lambig Holding S.A., Luxembourg	24609
Dagon Holding S.A., Luxembourg	24601	Lokrine Holding S.A., Luxembourg	24609
Deutsche Wohnen AG, Eschborn	24600	Luxempart S.A., Luxembourg	24605
Donegal Investments S.A., Luxembourg	24607	Luxfer-Industriehallenbau S.A., Luxembourg	24602
Dresdner RCM European Bond Fund	24600	May Estate S.A., Luxembourg	24593
E.I.I.G. S.A.H., Luxembourg	24605	May Estate S.A., Luxembourg	24593
E.S. Control Holding S.A., Luxembourg-Kirchberg	24605	Media Investments Luxembourg S.A., Luxembourg	24614
Econ Holding S.A., Luxembourg	24613	Mir Quality Growth Sicav, Luxembourg	24599
Electrofin S.A.H., Luxembourg	24615	Montefin S.A., Luxembourg	24618
Esquire Capital Holdings S.A., Luxembourg	24624	Nifrac Finance S.A., Luxembourg	24624
Eurinvest Holding S.A., Luxembourg	24608	Olrac Holding S.A., Luxembourg	24623
Euro Patrimoine S.A., Luxembourg	24611	Parsifal S.A., Luxembourg	24601
Euro Real Estate S.A., Luxembourg	24611	Posal S.A., Luxembourg	24608
European Marketing Holding S.A., Luxembourg	24614	Sainoe Holding S.A., Luxembourg	24622
Evestrum S.A., Luxembourg	24579	Sancross Participations S.A., Luxembourg	24585
Farina European Invest S.A., Luxembourg	24614	Sideral Holding & Cie S.C.A., Luxembourg	24623
Fedi S.A.H., Luxembourg	24602	Sofinka S.A.H., Luxembourg	24616
		South Coast Real Estate S.A., Luxembourg	24611

Stabilpress Overseas S.A., Luxembourg	24607	Vendôme Participations Holding S.A., Luxembourg	24622
Stevan S.A., Luxembourg	24610	Venta Holding S.A., Luxembourg	24619
Strawberry Marketing, S.à r.l., Luxembourg	24598	Véronaise S.A.H., Luxembourg	24603
Tech Data Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	24581	Viking Management Group S.A.H., Luxembourg	24620
Third Millennium Global Fund, Sicav, Luxembourg	24600	Waterford Investments S.A., Luxembourg	24606
Timber Invest S.A., Strassen	24619	Winglets SLTM S.A., Luxembourg	24578
Trafim S.A.H., Luxembourg	24603	Winglets SLTM S.A., Luxembourg	24578
Valmy Technologies S.A., Luxembourg	24615	Wodan Holding S.A., Luxembourg	24599
Varolux Participations S.A., Luxembourg	24610	Xynergys S.A., Luxembourg	24598

BAVO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 80.861.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Extraordinaire du 10 avril 2002

L'assemblée à l'unanimité prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée, à l'unanimité décide de transférer le siège social de 124, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg à 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg.

Deuxième résolution

L'assemblée révoque le commissaire aux comptes Monsieur Bomkomba Kassa-Kassa et nomme à sa place la FIDUCIAIRE FERNAND KARTHEISER & CIE, avec siège social 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg.

Troisième résolution

L'assemblée révoque les administrateurs Mesdames Zetal Cete et Lutfiye Caliskan et nomme à leur place Messieurs Hayrullah Akkaya et Gursel Akkaya.

Luxembourg, le 10 avril 2002.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2003, réf. LSO-AD03394. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(018694.3/510/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2003.

WINGLETS SLTM S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 86.392.

Acte de constitution publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 12 juin 2002.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 23 avril 2003, réf. LSO-AD4745, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour WINGLETS SLTM S.A.

Signature

(018845.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2003.

WINGLETS SLTM S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 86.392.

EXTRAIT

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 11 avril 2003, Christine Louis-Haberer, employée privée, demeurant à L-2014 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse, a été nommée administrateur en remplacement de Gilbert J.F. Grosbusch avec effet immédiat.

Le nouvel administrateur terminera le mandat de l'ancien administrateur.

Luxembourg, le 11 avril 2003.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2003, réf. LSO-AD04744. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(018851.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2003.

INTERNATIONAL MODE INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 53.129.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2003, réf. LSO-AD05529, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

INTERNATIONAL MODE INVESTMENT S.A.

Signature

Un mandataire

(018536.3/1022/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2003.

EVESTRUM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 93.003.

STATUTS

L'an deux mille trois, le treize février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1.- La société de droit du Panama DAEDALUS OVERSEAS INC., ayant son siège à Panama-City; représentée aux présentes par Monsieur Hubert Janssen, juriste demeurant à Tourgny (Belgique), spécialement habilité pour ce faire, en vertu d'une procuration sous seing privée en date du 13 février 2003.

2.- La société des Iles Vierges Britanniques BRIGHT GLOBAL S.A., ayant son siège social à Tortola, British Virgin Islands; représentée aux présentes par Monsieur Hubert Janssen, juriste demeurant à Tourgny (Belgique), spécialement habilité pour ce faire, en vertu d'une procuration sous seing privée en date du 13 février 2003.

Les dites procurations, paraphées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent avoir arrêtés entre eux comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: EVESTRUM S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute à tout moment par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. Le siège social de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

La société peut ouvrir des succursales à l'intérieur et à l'extérieur du pays.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par mille (1.000) actions de trente et un euros (31,- EUR) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment accepter des compromis, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier mardi du mois de juin à 9.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 14. Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Souscription et libération du capital

Les actions ont été souscrites comme suit:

1.- DAEDALUS OVERSEAS INC, neuf cent quatre vingt dix neuf actions	999
2.- BRIGHT GLOBAL S.A., une action	1
Total: mille actions	1.000

Tous comparants déclarent et reconnaissent que toutes les actions souscrites ont été libérées à concurrence de vingt cinq pour cent (25%) par des versements en numéraire, de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euros (7.750,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Les comparants déclarent que le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à deux mille euros.

Dispositions transitoires

La première assemblée générale des actionnaires se tiendra le premier lundi du mois de mai 2004 à 9.00 heures en son siège social.

A titre de dérogation transitoire aux dispositions de l'article 10, le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2003.

Assemblée générale extraordinaire

Les statuts de la société étant arrêtés et la société régulièrement constituée, les comparants se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un. Leurs mandats viennent à expiration à l'assemblée générale ordinaire devant statuer sur l'exercice social de l'an 2009.

2. Sont nommés administrateurs avec signature conjointe à trois:

- a) Mr Eddy Dome, né le 2 août 1965 à Waremme (Belgique), demeurant à Marvie, 63 B-6600 Bastogne.
- b) Mr Bruno Beernaerts, licencié UCL, né le 4 novembre 1963 à Ixelles (Belgique), demeurant à Fauvillers (Belgique)
- c) Mr David de Marco, réviseur d'entreprise, né le 15 mars 1965 à Curepipe (Maurice) demeurant à Luxembourg.

3. Est nommé commissaire aux comptes:

La société à responsabilité limitée CERTIFICA LUXEMBOURG, S.à.r.l., ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri, immatriculée au Registre de Commerce de Luxembourg section B n° 86.770.

4. L'assemblée autorise la nomination d'un ou plusieurs administrateurs-délégués.

5. Le siège social de la société est fixé à L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

L'assemblée autorise le conseil d'administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2003, vol. 137S, fol. 98, case 2.– Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2003.

J. Elvinger.

(018821.3/211/116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2003.

TECH DATA LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 93.006.

—
STATUTES

In the year two thousand three on the thirty-one of March.

Before Us, M^e Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

TECH DATA (NETHERLANDS) B.V., a limited liability company existing under the laws of The Netherlands, having its registered office at Drentestraat 24BG, 1083 HK Amsterdam, The Netherlands, here represented by Linda Korpel, lawyer, residing in Metz (France) by virtue of a proxy given on February 11, 2003.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. The purposes for which the company is established are to undertake, in Luxembourg and abroad, financing operations by granting loans to corporations belonging to the same international group to which it belongs itself. These loans will be refinanced *inter alia* but not limited to, by financial means and instruments such as loans from shareholders or group companies or bank loans.

Furthermore, the company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

In general, the company may carry out any financial, commercial, industrial, personal or real estate transactions, take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes or which are liable to promote their development or extension.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name TECH DATA LUXEMBOURG, S.à r.l.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's corporate capital is fixed at EUR 12,400.- (twelve thousand four hundred euros) represented by 124 (one hundred twenty four) shares with a nominal value of EUR 100.- (one hundred euros) each, all fully paid-up and subscribed.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable. In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers, composed of manager(s) of category A and of manager(s) of category B.

The manager(s) need not be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum, such revocation to be provided with by prior notice.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

In case of a single manager, the Company shall be validly committed towards third parties by the sole signature of its single manager.

In case of plurality of managers, the company will be validly committed towards third parties by the joint signatures of two managers, obligatorily one manager of category A and one manager of category B. The Company will be validly committed towards third parties by the sole signature of one category B manager where managers' resolution has been passed mentioning the nature of the transaction. In addition, the Company will be validly committed towards third parties by the sole signature of one category B manager in the case of transaction related to the daily management and ordinary course of business of the Company.

If the managers are temporarily unable to act, the company's affairs can be managed by the sole associate or, in case the company has more than one associate, by the associates acting under their joint signatures.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding.

Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on February 1st and ends on January 31st of each year, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the January 31, 2004.

Art. 16. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription-Payment

The appearing party, represented as stated hereabove, declares to have fully paid the 124 shares by contribution in cash, so that the amount of EUR 12,400.- (twelve thousand four hundred euros) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Resolutions of the sole shareholder

1) The Company will be administered by the following managers:

Category A Managers:

- Mr Nestor Cano, President of Worldwide Operations, born on March 27, 1964 in Barcelona, Spain, residing at 556, 21st Avenue NE, St. Petersburg, Florida 33704, United States of America;
- Mr Jeffery P. Howells, born on April 1957 in Indiana, USA, Executive Vice President and Chief Financial Officer, residing at 555-15th Avenue NE, St. Petersburg, Florida 33704, United States of America.

Category B Managers:

- Mr Serge Krancenblum, partner, born on October 8, 1961, residing at 40, rue Tony Neuman, L-2241 Luxembourg;
- Mrs. Corinne Bitterlich, lawyer, born on July 2nd, 1969, residing at 29 Avenue du Bois, L-1251 Luxembourg.

2) The address of the corporation is fixed at L-2086 Luxembourg, 23 Avenue Monterey.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately 1,500.- euros.

Déclaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Münsbach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le trente et un mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

TECH DATA (NETHERLANDS) B.V., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à Drentestraat 24BG, 1083 HK Amsterdam, The Netherlands.

Ici représentée par Linda Korpel, juriste, demeurant à Metz, France.

en vertu d'une procuration datée du 11 février 2003.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit-est, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société a pour objet d'entreprendre, au Luxembourg et à l'étranger, des opérations de financement en accordant des prêts à des sociétés appartenant au même groupe international auquel elle appartient. Ces prêts seraient re-financés en autres mais non exclusivement, par des moyens financiers et des instruments tels que des prêts provenant d'actionnaires ou des sociétés du groupe ou des prêts bancaires.

La société peut également réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

En général, la société pourra également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, et prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et faire toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination: TECH DATA LUXEMBOURG, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à EUR 12.400,- (douze mille quatre cent euros) représenté par 124 (cent vingt quatre) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance, composés de gérant(s) de catégorie A et de gérant(s) de catégorie B.

Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum, une telle révocation devant être envoyée par écrit au préalable.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera valablement engagée envers les tiers par la seule signature du gérant unique.

Si les gérants sont temporairement dans l'impossibilité d'agir, la société pourra être gérée par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par les associés agissant conjointement.

En cas de pluralité de gérants, la société sera valablement engagée par la signature conjointe de deux gérants, obligatoirement par un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. La société sera valablement engagée envers les tiers par la seule signature d'un gérant de catégorie B sur base d'une décision du conseil de gérance prise pour une transaction spécifique. Par ailleurs, la société sera valablement engagée envers les tiers par la signature unique d'un gérant de catégorie B en cas d'opérations en relation avec la gestion journalière de la Société.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} février et se termine le 31 janvier de chaque année, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 janvier 2004.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription-Libération

La partie comparante, représentée comme dit-est, a déclaré que toutes les 124 parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de EUR 12.400,- est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Décisions de l'associé unique

1) La Société est administrée par les gérants suivants:

Gérants de Catégorie A:

- Mr Nestor Cano, President of Worldwide Operations, né le 27 mars 1964 à Barcelone, Espagne, résidant au 556, 21st Avenue NE, St. Petersburg, Florida 33704, Etats Unis d'Amérique.

- Mr Jeffery P. Howells, Executive Vice President and Chief Financial Officer, né le 6 avril 1957 en Indiana, USA, résidant au 555-15th Avenue NE, St. Petersburg, Florida 33704, Etats Unis d'Amérique.

Gérants de Catégorie B:

- Mr Serge Krancenblum, partner, né le 8 octobre, 1961, résidant au 40, rue Tony Neuman, L-2241 Luxembourg;

- Mrs. Corinne Bitterlich, lawyer, née le 2 juillet 1969, résidant au 29 Avenue du Bois, L-1251 Luxembourg.

2) L'adresse de la Société est fixé à L-2085 Luxembourg, 23 Avenue Monterey.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de 1.500,- euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Münsbach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Korpel, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2003, vol. 1385, fol. 73, case 12. – Reçu 124 euros.

Le Receveur ff.(signé): Kirsch.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2003.

J. Elvinger.

(018852.3/211/271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2003.

SANCROSS PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 73.408.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 mai 2003

- M. Franck Provost, directeur, demeurant à Luxembourg a été nommé administrateur en remplacement de Mme Carine Bittler. M^e Thomas Felgen, avocat, demeurant à Luxembourg a été nommé administrateur en remplacement de M. Yves Schmit. Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2005.

- La SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH S.A., ayant son siège 36, route de Longwy, L-8080 Bertrange, a été nommée commissaire aux comptes en remplacement de la COMPAGNIE DE SERVICES FIDUCIAIRES S.A. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2005.

Luxembourg, le 9 mai 2003.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2003, réf. LSO-AD04288. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(018525.3/263/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2003.

FIRST SHURGARD FINANCE, Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 93.014.

STATUTES

In the year two thousand and three, on the ninth of April.
Before Us Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

The company FIRST SHURGARD SPRL, a private limited liability company organized and existing under the laws of Belgium, with its registered office located at Quai du Commerce 48, 1000 Brussels, Belgium, represented by Mr Patrick Geortay, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on April 7, 2003.

This proxy, signed by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing person, acting in the above capacity, has requested the notary to draw up the articles of incorporation of a private limited liability company («société à responsabilité limitée») which is established as follows:

Art. 1. Form. A société à responsabilité limitée (private limited liability company) (the «Company») governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, and by these articles of incorporation (the «Articles of Incorporation»), is hereby established by the founding shareholder.

The Company may at any time have one or several shareholders, as a result of the transfer of shares or the issue of new shares, subject to the provisions of the law and the Articles of Incorporation.

Art. 2. Corporate name. The Company will exist under the corporate name of FIRST SHURGARD FINANCE.

Art. 3. Corporate objects. The Company shall engage in global finance activities.

It may provide financing, guarantees and/or security or otherwise assist in the financing of entities affiliated to the FIRST SHURGARD group. It may lend and borrow in any form, including on a subordinated basis, and proceed to the issuance or subscription of bonds.

It may render financial and investment services of whatever nature to entities affiliated to the FIRST SHURGARD group.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial or industrial operation which it deems useful in the achievement and development of its purpose.

For the avoidance of doubt, it is specified that the Company shall not render any services of whatever nature to third parties other than entities affiliated to the FIRST SHURGARD group.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time by decision of the sole shareholder or pursuant to a resolution of the shareholders, as the case may be.

Art. 5. Registered office. The registered office is established in the municipality of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg by decision of the manager(s).

The manager(s) may establish subsidiaries and branches in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 6. Capital. The capital is set at twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR), and is represented by five hundred (500) shares of a par value of twenty-five Euros (25.- EUR) each.

The manager(s) may issue bonds, in bearer or registered form, in such denomination and payable in such monies as it (they) shall decide, within the limits permitted by law.

The manager(s) shall determine the type, price, interest rates, terms of issue and repayment and any other conditions for such issues.

A register of registered bonds shall be held at the registered office of the Company.

The authorised capital is fixed at one million Euros (1,000,000.- EUR) to be divided into forty thousand (40,000) shares with a par value of twenty-five Euros (25.- EUR) per share.

The manager(s) is (are) authorized and empowered during a period ending five years after the publication date of the articles of association in the Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C, to realise any increase of the capital within the limits of the authorised capital in one or several times.

The new issued shares further to the increase of the capital within the limits of the above authorised capital can only be subscribed by companies belonging to the FIRST SHURGARD group.

Such increased amount of capital may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the manager(s) may determine, more specifically in respect to the subscription and payment of the authorised shares to be subscribed and issued, such as to determine the time and the amount of the authorised shares to be subscribed and issued, to determine if the authorised shares are to be subscribed with or without an issue premium, to determine to what an extent the payment of the newly subscribed shares is acceptable either on cash or assets other than cash.

The manager(s) may delegate to any duly authorised manager or officer of the Company or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

Following each increase of the capital realized and duly stated in the form provided for by law, the first paragraph of this article will be modified so as to reflect the actual increase; such modification will be recorded in authentic form by the manager(s) or by any person duly authorized and empowered by it for this purpose.

Art. 7. Changes to the capital. The capital may be increased or decreased by decision of the sole shareholder or pursuant to a resolution of the shareholders, as the case may be.

The capital may further be increased by resolution of the manager(s) as set forth in article 6 of the Articles of Incorporation.

Art. 8. Rights and duties attached to the shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of the shareholders. If the Company has only one shareholder, the latter exercises all powers which are granted by law and the Articles of Incorporation to all the shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

The creditors or successors of the sole shareholder or of any of the shareholders may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the inventories of the Company and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

Art. 9. Indivisibility of shares. Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

Art. 10. Transfer of shares.

1. Transfer of shares if the Company has only one shareholder.

The sole shareholder may transfer freely its shares.

2. Transfer of shares if the Company has more than one shareholder.

The shares may be transferred freely amongst shareholders.

The shares can be transferred to non-shareholders only in accordance with article 189 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Art. 11. Formalities. The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private deed.

The transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

Art. 12. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the sole shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

Art. 13. Managers. The Company is managed by one or more manager(s), who need not be shareholders, appointed by decision of the sole shareholder or the shareholders, as the case may be, for a maximum period of six (6) years.

Managers are eligible for reelection. They may be removed with or without cause at any time by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders at a single majority. Each manager may as well resign.

While appointing the manager(s), the sole shareholder or the shareholders set(s) their number, the duration of their tenure and the powers and competence of the manager(s).

The sole shareholder or the shareholders decide upon the compensation of each manager.

If more than one manager is appointed, the managers shall form a board of managers and articles 14 and 15 shall apply.

Art. 14. Bureau. The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to attend, his functions will be taken by one of the managers present at the meeting.

The board of managers may appoint a secretary of the Company and such other officers as it shall deem fit, who need not be members of the board of managers.

Art. 15. Meetings of the board of managers. Meetings of the board of managers are called by the chairman or two members of the board.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the notice.

The board of managers may only proceed to business if any [two] of its members are present or represented.

Managers unable to attend may delegate by letter or by fax another member of the board to represent them and to vote in their name. Managers unable to attend may also cast their votes by letter, fax or email.

Decision of the board are taken by a majority of the managers attending or represented at the meeting.

A manager having an interest contrary to that of the Company in a matter submitted to the approval of the board, shall be obliged to inform the board thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the meeting. He may not take part in the relevant proceedings of the board.

In the event of a member of the board having to abstain due to a conflict of interest, resolutions passed by the majority of the other members of the board present or represented at such meeting will be deemed valid.

At the next general meeting of shareholder(s), before votes are taken on any other matter, the shareholder(s) shall be informed of the cases in which a manager had an interest contrary to that of the Company.

In the event that the managers are not all available to meet in person, meetings may be held via telephone conference calls.

Resolutions signed by all the managers shall be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

Art. 16. Minutes - Resolutions. All decisions adopted by the board of managers will be recorded in minutes signed by at least two managers. Any power of attorneys will remain attached thereto. Copies or extracts are signed by the chairman.

If one single manager has been appointed, the decisions of the manager shall be recorded in written resolutions.

The above minutes and resolutions shall be kept in the Company's books at its registered office.

Art. 17. Powers. The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of management and disposal in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or the present articles to shareholders fall within the competence of the board of managers.

If one single manager has been appointed, such manager shall be vested with the broadest powers to perform all acts of management and disposal in the Company's interest.

Art. 18. Delegation of powers. The manager(s) may, with the prior approval of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, entrust the daily management of the Company to one of its members.

The manager(s) may further delegate specific powers to any manager or other officers.

The manager(s) may appoint agents with specific powers, and revoke such appointments at any time.

Art. 19. Representation of the Company. The Company shall be bound towards third parties by (i) the joint signatures of any two managers, or, in case one single manager has been appointed, by the single signature of such manager, (ii) the sole signature of the manager to whom the daily management of the Company has been delegated, within the scope of the daily management, and (iii) the single signature or the joint signatures of any persons to whom such signatory powers have been delegated by the manager(s), within the limits of such powers.

Art. 20. Events affecting the managers. The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as his resignation or removal for any cause, does not put the Company into liquidation.

Art. 21. Liability of the managers. No manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. A manager is only liable for the performance of his duties.

Art. 22. Decisions of the shareholders.

1. If the Company has only one shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders.

Articles 194 to 196 and 199 of the law of 10 August 1915, are not applicable in such a situation.

2. If the Company has more than one shareholder, the decisions of the shareholders are taken in a general meeting or, if there are no more than twenty-five shareholders, by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which has been sent by the manager(s) to the shareholders by registered mail.

In the latter case, the shareholders are under the obligation to cast their written vote and mail it to the Company, within fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution.

If the Company has more than one shareholder, no decision may validly be taken, unless it is approved by shareholders representing together at least one half of the corporate capital. All amendments to the Articles of Incorporation have to be approved by shareholders representing together at least three quarters of the corporate capital.

Art. 23. Minutes. The decisions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be, are documented in writing, recorded in a register and kept by the managers at the registered office of the Company. The powers-of-attorney are attached to the minutes.

Art. 24. Financial year. The financial year begins on the first day of January and ends on the thirty first day of December of each year.

Art. 25. Financial statements - Statutory auditor. Each year, on the last day of the financial year, the accounts are closed, the management draws up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the law. The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or to the shareholders, as the case may be, for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may peruse the financial documents at the registered office of the Company pursuant to article 198 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Should the Company have more than twenty-five shareholders, or otherwise as required by law, the general meeting of shareholders shall appoint a statutory auditor as provided in article 200 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended. In all other cases, the general meeting of shareholders is free to appoint a statutory auditor or an external auditor at its discretion.

Art. 26. Allocation of profits. Five percent of the net profit is deducted and allocated to the legal reserve fund; this allocation is no longer mandatory when and as long as the reserve amounts to ten percent of the capital.

The remaining profit is allocated by decision of the sole shareholder or pursuant to a resolution of the shareholders, as the case may be. The manager(s) may decide on the declaration and payment of interim dividends.

Art. 27. Dissolution - Liquidation. In the case of dissolution of the Company, for any cause and at any time, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who need not be shareholders or not, appointed by the sole shareholder or by the shareholders, as the case may be, who will set the powers and compensation of the liquidator(s).

Art. 28. Matters not provided. All matters not provided for by the Articles of Incorporation are determined in accordance with applicable laws.

Subscription and Payment

All the five hundred (500) shares have been fully subscribed and entirely paid up in cash as follows:

Shareholder	Subscribed capital	Number of shares
FIRST SHURGARD SPRL, previously named, twelve thousand five hundred subscribed capital, five hundred shares	12,500.- EUR	500
Total: twelve thousand five hundred subscribed capital, five hundred shares	12,500.- EUR	500

The amount of twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR), is thus as from now being made available to the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for by Article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Transitory disposition

The first financial year starts on this date and ends on 31 December 2003.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand five hundred Euros.

Extraordinary general meeting

The founding shareholder, representing the entire subscribed capital, has immediately proceeded to adopt the following resolutions as sole shareholder of the Company pursuant to article 200-2 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended:

I. Resolved to set at two (2) the number of managers and further resolved to appoint the following as manager for a period ending on the date of the approval of the annual accounts of the year ending on December 31, 2008:

- a) Mr Olivier Dorier, director, with professional address at 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg;
- b) Mr Steven De Tollenaere, director, with professional address at Quai du Commerce 48, 1000 Brussels, Belgium.

The managers will be entrusted with the powers set forth in article 17 of the Articles of Incorporation.

II. The registered office of the Company shall be set at 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

III. Resolved to appoint DELOITTE & TOUCHE S.A., with registered office at 3, route d'Arlon, L-8009 Strassen, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under the number B 67.895, as external auditor of the Company for a period ending on the date of the approval of the annual accounts of the year ending on December 31, 2003.

Whereof the present deed has been drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, this deed is worded in English followed by a French version; and that in case of any differences between the English text and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, that person signed this original deed together with, the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le neuf avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société FIRST SHURGARD SPRL, une société à responsabilité limitée de droit belge, établie et ayant son siège social au 48, Quai du Commerce, 1000 Bruxelles, Belgique,
représentée par Maître Patrick Geortay, avocat, demeurant à Luxembourg,
en vertu de d'une procuration donnée le 7 avril 2003.

Laquelle procuration, signée par le comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il est constituée comme suit:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par le comparant ci-avant une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

La Société peut, à toute époque, comporter un ou plusieurs associés, par suite, notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles, sous réserve des dispositions de la loi et des statuts.

Art. 2. Dénomination.

La Société prend la dénomination sociale de FIRST SHURGARD FINANCE.

Art. 3. Objet. La Société exercera des activités globales de financement.

La Société peut fournir des financements, garanties et/ou sûretés ou contribuer de toute autre manière au financement des entités affiliées au groupe FIRST SHURGARD. Elle peut emprunter et prêter sous toutes formes, en ce compris sur une base subordonnée, et procéder à des émissions ou souscriptions d'obligations.

Elle peut fournir des services financiers ou d'investissement de quelque nature que ce soit aux entités affiliées au groupe FIRST SHURGARD.

En général, elle peut prendre toutes mesures de contrôle ou de supervision et effectuera toute opération financière, mobilière ou immobilière, commerciale ou industrielle qui s'avère utile pour l'accomplissement et le développement de son objet.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution des associés, selon le cas.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu dans la commune de Luxembourg en vertu d'une décision des gérants.

Le(s) gérant(s) pourra(ont) établir des filiales et des succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Le(s) gérant(s) peut(vent) décider d'émettre des emprunts obligataires. Les obligations pourront être nominatives ou au porteur, sous quelque devise que le gérant décidera, dans les limites permises par la loi.

Le(s) gérant(s) déterminera(ont) la nature, le prix, les taux d'intérêts, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions ayant trait à une telle émission.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la Société.

Le capital autorisé est fixé à un million d'euros (1.000.000,- EUR), représenté par quarante mille (40.000) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Le(s) gérant(s) est (sont) autorisé(s) et mandaté(s) pendant une période de cinq ans expirant après la date de publication des statuts dans le Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C, à réaliser toute augmentation de capital dans les limites du capital autorisé en une fois ou plusieurs fois.

Les actions nouvellement émises suite à l'augmentation de capital, endéans les limites du capital autorisé mentionné ci-dessus, ne peuvent être souscrites que par des sociétés appartenant au groupe FIRST SHURGARD.

Une telle augmentation du montant du capital peut être souscrite et émise selon les conditions déterminées par le(s) gérant(s), plus précisément concernant la souscription et le paiement des actions à souscrire et à émettre dans le cadre du capital autorisé, en déterminant si les actions émises dans le cadre du capital autorisé sont à souscrire avec ou sans prime d'émission, en déterminant dans quelle mesure le paiement des actions nouvellement souscrites doit être effectué soit en liquide soit en actifs autres que liquide.

Le(s) gérant(s) peut(vent) déléguer à tout gérant ou organe dûment autorisé de la Société ou tout autre personne dûment autorisée, le tâche d'accepter les souscriptions et de recevoir le paiement des actions représentant une part ou la totalité du montant du capital augmenté.

Après toute augmentation de capital réalisée et dûment établie dans la forme prévue par la loi, le premier paragraphe de cet article sera modifié de manière à refléter l'augmentation actuelle, cette modification sera constatée par acte authentique par le gérants ou par toute personne dûment autorisée et mandatée pour cet objet.

Art. 7. Modification du capital social. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant décision de l'associé unique ou résolution des associés, selon le cas.

Le capital peut en outre être augmenté par décision du (des) gérant(s) conformément à l'article 6 des statuts.

Art. 8. Droits et obligations attachés aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion implicite aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas.

Les créanciers et successeurs de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas, pour quelques raisons que se soient, ne peuvent en aucun cas et pour quelque motif que ce soit, requérir que des scellés soient apposés sur les actifs et documents de la Société ou qu'un inventaire de l'actif soit ordonné en justice, ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, se référer aux inventaires de la Société et aux résolutions de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun désigné parmi eux ou en dehors d'eux.

Art. 10. Cession de parts sociales.

1. Cession de parts sociales en cas d'associé unique.

L'associé unique peut transférer librement ses parts sociales.

2. Cession en cas de pluralité d'associés.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales peuvent être cédées à des non-associés uniquement conformément aux dispositions de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 11. Formalités. La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

Les cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code civil.

Art. 12. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire affectant l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 13. Gérance. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés nommés par une décision de l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, selon le cas, pour une durée ne dépassant pas 6 ans.

Le ou les gérants sont rééligibles. L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale des associés pourra décider la révocation d'un gérant, avec ou sans motifs, à la majorité simple. Chaque gérant peut pareillement se démettre de ses fonctions.

Lors de la nomination du ou des gérants, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions du (des) gérant(s).

L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération de chaque gérant.

Si plus d'un gérant est nommé, les gérants formeront un conseil de gérance et les articles 14 et 15 trouveront à s'appliquer.

Art. 14. Bureau. Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut siéger, ses fonctions seront reprises par un des gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut nommer un secrétaire et d'autres officiers/agents, associés ou non associés.

Art. 15. Réunion du conseil de gérance. Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par le président ou deux membres du conseil.

Les réunions sont tenues à l'endroit, au jour et à l'heure mentionnés dans la convocation.

Le conseil peut valablement délibérer lorsqu'au moins deux de ses membres sont présents ou représentés.

Les gérants empêchés peuvent déléguer par courrier ou par fax un autre membre du conseil pour les représenter et voter en leur nom. Les gérants empêchés peuvent aussi voter par courrier, fax ou e-mail.

Un gérant ayant un intérêt contraire à la Société dans un domaine soumis à l'approbation du conseil doit en informer le conseil et doit faire enregistrer sa déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations du conseil.

En cas d'abstention d'un des membres du conseil suite à un conflit d'intérêt, les résolutions prises à la majorité des autres membres du conseil présents ou représentés à cette réunion seront réputées valables.

A la prochaine assemblée générale des associés, avant tout vote, le(s) associé(s) devront être informés des cas dans lesquels un gérant a eu un intérêt contraire à la Société.

Dans les cas où les gérants sont empêchés, les réunions peuvent se tenir par conférence téléphonique.

Les décisions signées par l'ensemble des gérants sont régulières et valables comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures peuvent être documentées par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

Art. 16. Procès verbaux - Décisions. Les décisions adoptées par le conseil de gérance seront consignées dans des procès verbaux signés par au moins deux gérants. Les procurations resteront annexées aux procès verbaux. Les copies et extraits de ces procès verbaux seront signés par le président.

Si un seul gérant est nommé, les décisions prises par ce gérant seront consignées dans des résolutions écrites.

Les présents procès verbaux et résolutions seront tenus dans les livres de la Société au siège social.

Art. 17. Pouvoirs Le conseil de gérance dispose des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de disposition intéressant la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément aux associés par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil.

En cas de nomination d'un gérant unique, ce gérant sera investi des pouvoirs les plus étendus pour réaliser tout acte d'administration et de disposition intéressant la Société.

Art. 18. Délégation de pouvoirs. Le conseil de gérance peut, avec l'autorisation préalable de l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, déléguer la gestion journalière de la Société à un de ses membres.

Le(s) gérant(s) peut(vent) conférer des pouvoirs spécifiques à tout gérant ou autres organes.

Le(s) gérant(s) peut(vent) nommer des mandataires disposant de pouvoirs spécifiques et les révoquer à tout moment.

Art. 19. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par (i) la signature conjointe de deux gérants, ou dans le cas d'un gérant unique, par la signature individuelle de ce gérant, (ii) par la signature individuelle du gérant auquel la gestion journalière a été déléguée et, (iii) par la signature individuelle ou conjointe de toutes personnes à qui les pouvoirs de signature ont été délégués par le conseil de gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 20. Événements affectant la gérance. Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant un gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Art. 21. Responsabilité de la gérance. Le gérant ne contracte, en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 22. Décisions de l'associé ou des associés.

1. Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à la collectivité des associés.

Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

2. En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises lors d'une assemblée générale ou, s'il y a moins de vingt-cinq associés, par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le(s) gérant(s) aux associés par lettre recommandée.

Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

En cas de pluralité d'associés, aucune décision n'est valablement prise si elle n'est pas approuvée par des associés représentant ensemble au moins la moitié du capital social. Toute modification des présents statuts doit être approuvée par une majorité des associés représentant ensemble au moins les trois quarts du capital social.

Art. 23. Procès-verbaux. Les décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas, seront documentées par écrit et consignées dans un registre tenu par le(s) gérant(s) au siège social de la Société. Les procurations y seront annexées.

Art. 24. Année sociale.

L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 25. Bilan - Conseil de surveillance. Chaque année, le dernier jour de l'année sociale, les comptes sont arrêtés et le gérant dresse un inventaire des actifs et des passifs et établit le bilan et le compte de profits et pertes conformément à la loi. Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'associé unique ou, suivant le cas, à la collectivité des associés.

Tout associé, ou son mandataire, peut prendre au siège social de la Société communication des documents comptables, conformément à l'article 198 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Lorsque la société a plus de vingt-cinq associés, ou dans les autres cas prévus par la loi, l'assemblée générale des associés doit nommer un conseil de surveillance comme prévu à l'article 200 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. Dans tous les autres cas, l'assemblée générale des associés est libre, à sa discrétion de nommer un conseil de surveillance ou un réviseur d'entreprise.

Art. 26. Répartition des bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale représente dix pour cent (10%) du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou, selon le cas, la collectivité des associés. Les gérant(s) pourra (pourront) procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 27. Dissolution, Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera confiée à un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 28. Dispositions générales. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, il est fait référence aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et Paiement

Toutes les cinq cents (500) parts ont été souscrites et entièrement libérées en espèces comme suit:

Associé	Capital souscrit	Nombre de parts sociales
FIRST SHURGARD SPRL, prénommée, douze mille cinq cents capital souscrit, cinq cents parts sociales.	12.500,- EUR	500
Total: douze mille cinq cents capital souscrit, cinq cents parts sociales.	12.500,- EUR	500

La somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, la preuve en ayant été rapportée au notaire soussigné.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été remplies.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et prend fin le 31 décembre 2003.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à mille cinq cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

L'associé fondateur, représentant l'intégralité du capital souscrit, a immédiatement pris les résolutions suivantes comme associé unique de la Société conformément à l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée:

I. Décide de fixer à deux (2), le nombre de gérants et décide par ailleurs de nommer comme gérants pour une période expirant à la date de l'approbation des comptes annuels de l'année se terminant le 31 décembre 2008.

a) Monsieur Olivier Dorier, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

b) Monsieur Steven De Tollenaere, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 48 Quai du Commerce, 1000 Bruxelles, Belgique.

Les gérants se voient confier les pouvoirs prévus à l'article 17 des statuts de la Société.

II. Le siège social de la société est fixé au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

III. Décide de nommer DELOITTE & TOUCHE S.A., ayant son siège social au 3, route d'Arlon, L-8003 Strassen, enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 67.895, comme réviseur d'entreprise la Société pour une durée expirant à la date de l'approbation des comptes des annuels de l'année se terminant le 31 décembre 2003.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Geortay, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 15 avril 2003, vol. 875, fol. 91, case 10. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 24 avril 2003.

J.-J. Wagner.

(018879.3/239/444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2003.

MAY ESTATE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 78.055.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 22 avril 2003, réf. LSO-AD04548, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2003.

AFFECTATION DU RESULTAT

Report à nouveau - 22.125,87 EUR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(018537.3/693/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2003.

MAY ESTATE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 78.055.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 22 avril 2003, réf. LSO-AD04551, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2003.

AFFECTATION DU RESULTAT

Résultats reportés - 22.125,87 EUR

Perte de l'exercice - 16.782,61 EUR

Report à nouveau - 38.908,48 EUR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(018535.3/693/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2003.

MAY ESTATE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 78.055.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 22 avril 2003, réf. LSO-AD04552, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2003.

AFFECTATION DU RESULTAT

Résultats reportés - 38.908,48 EUR

Perte de l'exercice - 48.513,55 EUR

Report à nouveau - 87.422,03 EUR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(018533.3/693/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2003.

CQS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 93.005.

STATUTES

In the year two thousand three, on the twenty fifth of March,

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

CREDIT SWISS FIRST BOSTON CONVERTIBLE AND QUANTITATIVE STRATEGIES MASTER FUND Ltd, a company incorporated in the Cayman Islands, with registered office in George Town Grand Cayman, Po Box 309 Uglad House South Church Street.

Here represented by Mister Hubert Janssen, lawyer, residing in Torgny (Belgium) by virtue of a proxy given in Grand Cayman on the 17th March 2003.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. The Corporation's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to purchase, subscribe to, lend, transfer, sell, deal or exchange securities of any kind; to administer, control and develop its portfolio; and to manage revenues derived from its portfolio, from securities loan agreements, or otherwise. The Corporation may enter into securities lending transactions of any kind and nature; and further borrow in any form; and proceed to the issuance of bonds or debentures.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful to accomplish and to develop its purpose.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name CQS LUXEMBOURG, S.à r.l.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's corporate capital is fixed at one hundred and fifty thousand US Dollars (USD 150,000.-), represented by one thousand five hundred (1,500) shares of one hundred US Dollars (USD 100.-) each, all fully paid-up and subscribed.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by an unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100 %) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

Art. 7. Without prejudice to the provisions of article 6, the capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable. In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked *ad nutum*.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the first of January and ends on the 31st of December.

Art. 16. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve,
3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members.
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory measures

The first Company's year shall begin today and shall terminate on the 31st of December 2003.

Subscription-Payment

The appearing party, represented as stated hereabove, declares to have fully paid the shares by contribution in cash, so that the amount of one hundred and fifty thousand US Dollars (USD 150,000.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate

For the purposes of the registration, the capital is evaluated at one hundred and fifty thousand US Dollars (USD 150,000.-). The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately three thousand Euros.

Resolutions of the sole shareholder

- 1) The Company will be administered by the following managers:
 - Mister Alain Lam, auditor, born in Rose-Hill (Mauritius) on the 28th February 1969, residing in L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
 - Mister Jan Rottiers, licencié en droit, born in Napoli (Italy) on the 31st October 1964, residing in L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
- 2) The address of the company is fixed in L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

3) The statutory auditor will be PricewaterhouseCoopers, having its registered office in 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le vingt cinq mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

La société CREDIT SWISS FIRST BOSTON CONVERTIBLE AND QUANTITATIVE STRATEGIES MASTER FUND LIMITED, société immatriculée aux Iles Cayman, avec siège social à George Town, Grand Cayman, Po Box 309 Uglan House South Church Street,

ici représentée par Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Belgique) en vertu d'une procuration en date à George Town du 17 mars 2003.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par achat, souscription ou par tout autre moyen, de même que par la vente, l'échange ou autrement, de valeurs mobilières de toute sorte, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de son portefeuille et des revenus de son portefeuille. La société peut octroyer tout prêt ou garantie, elle peut en outre emprunter sous toute forme et émettre des obligations ou certificats de créance.

D'une manière générale, la société peut prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toutes opérations estimées utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination: CQS LUXEMBOURG, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à cent cinquante mille Dollars Américains (USD 150.000,-) représenté par mille cinq cents (1.500) parts sociales d'une valeur nominale de cent Dollars américains (USD 100,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 7. Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Mesures transitoires

A titre exceptionnel, le premier exercice social de la société commencera ce jour pour se terminer le 31 décembre 2003.

Souscription-Libération

La partie comparante, représentée comme dit-est, a déclaré que toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de cent cinquante mille Dollars américains (USD 150.000,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital est évalué à cent cinquante mille Dollars américains.

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ trois mille Euros.

Décision de l'associé unique

1) La Société est administrée par les gérants suivants:

- Monsieur Alain Lam, réviseur d'entreprises, né à Rose-Hill (Maurice), le 28 février 1969, demeurant professionnellement à L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

- Monsieur Jan Rottiers, licencié en droit, né à Naples (Italie) le 31 octobre 1964, demeurant professionnellement à L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

2) L'adresse de la Société est fixé à Luxembourg, L-1526, 50, Val Fleuri.

3) Le commissaire aux comptes sera: PricewaterhouseCoopers, ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2003, vol. 138S, fol. 67 case 7. – Reçu 1.403,05 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2003.

J. Elvinger.

(018849.3/211/262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2003.

STRAWBERRY MARKETING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.394,68.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 49.714.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision du Gérant de la société en date du 11 février 2003 que le siège social est transféré avec effet au 1^{er} mars 2003 du 38-40, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2003.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2003, réf. LSO-AD05723. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(018866.3/1005/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2003.

XYNERGYS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 59.156.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 8 avril 2003

Les comptes clôturés au 31 décembre 2001 ont été approuvés.

Décharge a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2001.

Les mandats d'administrateurs de EDIFAC S.A., Caroline Folmer, Jean Lambert, et le mandat de TRUSTAUDIT S.A., commissaire aux comptes sont reconduits jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2005.

Extrait sincère et conforme

XYNERGYS S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2003, réf. LSO-AD05535. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(018614.3/1022/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2003.

CISCO SYSTEMS LUXEMBOURG INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 186.113.700,-.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 78.770.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision du Conseil de Gérance de la société en date du 18 février 2003 que le siège social est transféré avec effet au 1^{er} mars 2003 du 38-40, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2003.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2003, réf. LSO-AD05725. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(018867.3/1005/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2003.

CISCO SYSTEMS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 186.104.850,-.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 84.844.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision du Conseil de Gérance de la société en date du 18 février 2003 que le siège social est transféré avec effet au 1^{er} mars 2003 du 38-40, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2003.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2003, réf. LSO-AD05727. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(018870.3/1005/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2003.

MIR QUALITY GROWTH SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 53.392.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden.

(018509.3/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2003.

WODAN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 41.487.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 27 mai 2003 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
3. Déclaration à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

Comme la première Assemblée Générale Ordinaire, convoquée pour le 12 mai 2003 avec le même ordre du jour, n'a pu délibérer valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, cette deuxième Assemblée prendra les décisions à la majorité des actions présentes ou représentées.

(02203/000/17)

Le Conseil d'Administration.

DEUTSCHE WOHNEN AG, Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Eschborn.

Die DEUTSCHE WOHNEN AG, Eschborn, lädt die Aktionäre der Gesellschaft hiermit zu der am Donnerstag, den 26. Juni 2003 um 10.30 Uhr im Taunustor Conference-Center in Frankfurt am Main (Taunustor 2, 60311 Frankfurt am Main) stattfindenden

ORDENTLICHEN HAUPTVERSAMMLUNG

ein.

Tagesordnung:

1. Vorlage des festgestellten Jahresabschlusses zum 31. Dezember 2002, des geprüften und gebilligten Konzernabschlusses zum 31. Dezember 2002 und des Berichts über die Lage der Gesellschaft und des Konzerns mit dem Bericht des Aufsichtsrates.
2. Verwendung des Bilanzgewinns.
Vorstand und Aufsichtsrat schlagen vor, für das Geschäftsjahr 2002 den zur Verfügung stehenden Bilanzgewinn von EUR 40.000.000,- zur Ausschüttung einer Dividende von EUR 10,- je Aktie auf das aus 4.000.000 Stück Aktien bestehende Grundkapital zu verwenden.
3. Entlastung des Vorstandes für das Geschäftsjahr 2002.
Vorstand und Aufsichtsrat schlagen vor, Entlastung zu erteilen.
4. Entlastung des Aufsichtsrates für das Geschäftsjahr 2002.
Vorstand und Aufsichtsrat schlagen vor, Entlastung zu erteilen.
5. Satzungsänderung.
Vorstand und Aufsichtsrat schlagen vor, § 3 Satz 1 der Satzung wie folgt zu neu zu formulieren:
«Die Bekanntmachungen der Gesellschaft werden im elektronischen Bundesanzeiger veröffentlicht.»
6. Beschlussfassung über die Vergütung der Aufsichtsratsmitglieder für das Geschäftsjahr 2003.
Der Vorstand schlägt vor, die auf der Hauptversammlung 2001 beschlossene Vergütung den Mitgliedern des Aufsichtsrates auch für das Geschäftsjahr 2003 zu gewähren.
7. Wahl des Abschlussprüfers für das Geschäftsjahr 2003.
Der Aufsichtsrat schlägt vor, die KPMG Deutsche Treuhand-Gesellschaft Aktiengesellschaft Wirtschaftsprüfungsgesellschaft, Frankfurt am Main, zum Abschlussprüfer für das Geschäftsjahr 2003 zu bestellen.

Teilnahme:

Zur Teilnahme an der Hauptversammlung, zur Ausübung des Stimmrechts und zur Stellung von Anträgen sind diejenigen Aktionäre berechtigt, die sich spätestens am dritten Tag vor der Hauptversammlung bei der Gesellschaft angemeldet haben. Das Stimmrecht kann in der Hauptversammlung auch durch einen Bevollmächtigten, z.B. durch die depotführende Bank, eine Vereinigung von Aktionären oder eine andere Person nach Wahl, ausgeübt werden.

Geschäftsberichte:

Geschäftsberichte für das Jahr 2002 können bei den Depotbanken angefordert werden.
Eschborn, im Mai 2003.

DEUTSCHE WOHNEN AG

Der Vorstand

(02387/755/41)

DRESDNER RCM EUROPEAN BOND FUND, Fonds Commun de Placement.

The liquidation of the Fund was closed on 21st February 2003 by decision of the board of directors of DRESDNER RCM EUROPEAN BOND FUND MANAGEMENT S.A.

All of the liquidation proceeds have been paid to the Unitholders of the Fund entitled thereto, and accordingly no amount was deposited at the Caisse des Consignations in Luxembourg.

The accounts and records of the Fund will remain deposited at the offices of NOMURA BANK (LUXEMBOURG) S.A. for a period of five years.

(02428/755/10)

*The Board of Directors of DRESDNER RCM EUROPEAN BOND FUND MANAGEMENT S.A.***THIRD MILLENNIUM GLOBAL FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 73.726.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

de la SICAV qui se tiendra le 30 mai 2003 à 11.00 heures au siège social et dont l'ordre du jour sera le suivant:

Ordre du jour:

1. Dissolution et mise en liquidation de la SICAV.
2. Nomination du liquidateur.
3. Détermination des pouvoirs du liquidateur.

4. Divers.

Les actionnaires sont informés que cette assemblée ne peut délibérer valablement que si la moitié du capital est représentée et que les résolutions ne peuvent être adoptées qu'avec l'accord des deux tiers des voix.

Les actionnaires désirant assister à cette assemblée générale doivent déposer leurs actions cinq jours francs avant ladite assemblée au siège social de la Sicav, 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

(02429/755/18)

Le Conseil d'Administration.

PARSIFAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R. C. Luxembourg B 42.472.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 26 mai 2003 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et compte de profits et pertes et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

(02407/000/14)

Le Conseil d'Administration.

DAGON HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R. C. Luxembourg B 48.932.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 27 mai 2003 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

(02408/000/14)

Le Conseil d'Administration.

CHARON HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R. C. Luxembourg B 51.034.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 26 mai 2003 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

(02409/000/14)

Le Conseil d'Administration.

ALMASA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 14.210.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 31 mai 2003 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.

4. Divers.

I (02200/795/14)

Le Conseil d'Administration.

LUXFER-INDUSTRIEHALLENBAU S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 9.821.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *31 mai 2003* à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur.
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
5. Nominations statutaires.
6. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
7. Divers.

I (02201/795/18)

Le Conseil d'Administration.

JEF FINANCIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 50.124.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le mardi *3 juin 2003* à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (02205/755/17)

Le Conseil d'Administration.

FEDI S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 38.914.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le *5 juin 2003* à 15.00 heures, au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Ratification de la cooptation d'un nouvel Administrateur et réélection des Administrateurs et du Commissaire.
5. Décharge spéciale à accorder à l'Administrateur démissionnaire.
6. Divers.

I (02216/660/16)

Le Conseil d'Administration.

TRAFIM S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 38.365.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 2 juin 2003 à 9.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (02385/534/15)

Le Conseil d'Administration.

VERONAISE, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 56.218.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 2 juin 2003 à 16.30 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
3. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

I (02386/534/16)

Le Conseil d'Administration.

ARBED, Société Anonyme.

Siège social: L-2930 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 6.990.

Les actionnaires de la société anonyme ARBED sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

et à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendront le vendredi 30 mai 2003 à 11.00 heures, au siège social, 19, avenue de la Liberté à Luxembourg.

L'Assemblée Générale Ordinaire débutera à 11.00 heures et sera directement suivie de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire:

1. Rapport de gestion du Conseil d'administration et attestation des réviseurs d'entreprises sur les comptes annuels de l'exercice 2002;
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002;
3. Affectation du résultat;
4. Décharge à donner aux administrateurs;
5. Délégation de la gestion journalière à un ou plusieurs membres du Conseil d'administration;
6. Désignation du réviseur d'entreprises pour les comptes annuels clôturant au 31 décembre 2004;
7. Divers.

Ordre du jour de l'Assemblée générale extraordinaire

1. Autorisation pour le Conseil d'administration, pendant une période expirant le 30 mai 2008, d'augmenter le capital social à concurrence de quatre cent dix-huit millions sept cent sept mille cent (418.707.100,-) euros, en une ou plusieurs fois, les augmentations de capital étant à libérer de la façon qui sera déterminée par le Conseil d'administration;
autorisation pour le Conseil d'administration de limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des anciens actionnaires.
2. A l'article 5 des statuts, modification du paragraphe 5 pour lui donner la teneur suivante:
«5) Le capital social autorisé (en ce compris le capital souscrit) s'élève à un milliard d'euros (EUR 1.000.000.000)».

3. A l'article 5 des statuts, suppression du texte du paragraphe 6 pour le remplacer par le texte de la résolution à prendre sub 1) de l'ordre du jour.
4. A l'article 15 des statuts, suppression du deuxième alinéa.
5. A l'alinéa 1^{er} de l'article 16 des statuts, suppression de la deuxième phrase.
6. A l'article 17 des statuts, remplacement de l'alinéa 1^{er} par le texte suivant:
«Le conseil d'administration peut déléguer certains des pouvoirs et missions qui lui incombent notamment la gestion journalière, à un ou plusieurs administrateurs-délégués, administrateurs, directeurs ou fondés de pouvoir, dont il détermine les fonctions et rémunérations.»
7. Modification de l'article 18 des statuts pour lui donner la teneur suivante:
«Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et un ou deux vice-président(s).
En cas d'absence du président et du/des vice-président(s), le Conseil désigne celui des membres qui doit provisoirement en remplir les fonctions.»
8. A l'article 19 des statuts, modification de l'alinéa 1^{er} pour lui donner la teneur suivante:
«Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou du vice-président (ou de l'un des deux vice-présidents) ou celui qui les remplace aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.»
9. A l'article 19 des statuts, modification de la première phrase du dernier alinéa pour lui donner la teneur suivante:
«Les décisions sont prises à la majorité simple des voix valablement exprimées des administrateurs présents ou représentés.»
10. A l'article 19 des statuts, adjonction d'un alinéa 7 et d'un alinéa 8 rédigés comme suit:
«Un administrateur peut prendre part à une réunion du conseil d'administration et être considéré comme y étant présent par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de télécommunication permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre et de se parler.
Si tous les administrateurs sont d'accord avec les décisions à prendre, les décisions en question peuvent également être prises par écrit, sans que les administrateurs aient à se réunir. A cette fin, les administrateurs peuvent exprimer leur accord par écrit y compris par télécopie ou par tout autre moyen de communication assurant l'authenticité du document ainsi que l'identification de l'administrateur auteur du document, cet accord pouvant être donné sur les instruments distincts, qui ensemble constituent le procès-verbal de ces décisions.»
11. Modification de l'article 23 des statuts pour lui donner la teneur suivante:
«Il est alloué un jeton de présence de mille euros (EUR 1.000,-) à chaque administrateur par présence aux réunions du conseil d'administration. Ces jetons sont imputés aux charges.»
12. Suppression de toute référence aux «comptes consolidés» dans l'intitulé du «Titre IV» et du «Titre V» ainsi que dans les articles 24, 25, 26 et 27 des statuts.
13. Modification de l'article 28 des statuts pour fixer forfaitairement les tantièmes à 12.500,- euros par an par administrateur.
14. Modification de l'article 32 des statuts pour avancer la date de l'Assemblée Générale Annuelle au dernier vendredi du mois de mars.
15. Modification de l'article 34 des statuts pour lui donner la teneur suivante:
«L'assemblée générale est présidée par le président du conseil d'administration, à son défaut par le vice-président (ou l'un des deux vice-présidents), et à leur défaut par l'administrateur-délégué désigné par le conseil.
Sauf décision contraire prise par elle, l'assemblée siège sans scrutateurs.
Celui qui préside l'assemblée nomme un secrétaire choisi ou non parmi les actionnaires.»

Le Conseil d'administration rappelle aux actionnaires que, pour pouvoir faire partie de l'assemblée, ils auront à se conformer à l'article 30 des statuts (*).

Le dépôt des actions au porteur pour ces Assemblées pourra être effectué jusqu'au 24 mai 2003 inclus, soit cinq jours avant les assemblées, dans un des établissements ci-après au Grand-Duché de Luxembourg:

- 1) au siège social, 19, avenue de la Liberté, à Luxembourg;
- 2) à la BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG;
- 3) à la DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG;
- 4) à la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT.

Les procurations devront être parvenues au plus tard le 26 mai 2003 au siège de la société.

Le Conseil d'Administration

M. Wurth

Président

(*). Article 30 des statuts:

L'assemblée générale se compose de tous les actionnaires. Chaque action donne droit à une voix.

Pour avoir droit d'assister aux assemblées générales, les propriétaires d'actions au porteur doivent déposer leurs titres aux lieux et entre les mains désignés par le Conseil d'Administration, cinq jours au moins avant la date fixée pour chaque assemblée. Il est remis à chacun d'eux une carte d'admission, qui est nominative et personnelle et qui constate le nombre d'actions déposées.

Les titulaires d'actions nominatives, inscrits sur le registre des actions nominatives depuis plus de cinq jours, sont admis à l'assemblée sans autre formalité.

E.S. CONTROL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 13.634.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 5 juin 2003 à 14.00 heures au siège social.

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des bilans, compte de pertes et profits et attribution du résultat au 31 décembre 2002.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

I (02388/521/14)

Le Conseil d'Administration.

E.I.I.G. S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 80.437.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement le 4 juin 2003 à 10.00 heures, au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (02391/534/15)

Le Conseil d'Administration.

KENMARE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.
R. C. Luxembourg B 43.419.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra mercredi, le 11 juin 2003 à 17.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2001.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Décision sur la continuation de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
6. Divers.

I (02392/1261/17)

Le Conseil d'Administration.

LUXEMPART, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 6, rue Albert Borschette.
R. C. Luxembourg B 27.846.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu mardi, le 3 juin 2003 à 11.00 heures au siège social de la société, 6, rue Albert Borschette à Luxembourg-Kirchberg, à l'effet de délibérer sur les objets suivants:

Ordre du jour:

1. Lecture des «Rapport de gestion» et «Rapport consolidé de gestion» de l'exercice 2002.
2. Lecture des rapports du réviseur d'entreprises.
3. Approbation des comptes annuels et des comptes consolidés de l'exercice 2002.
4. Affectation du résultat.
5. Décharge aux administrateurs.

6. Désignation du réviseur d'entreprises.
7. Indemnités des administrateurs.
8. Prolongation de l'autorisation pour la société d'acquérir ses propres actions.
9. Divers.

Les actionnaires qui désirent assister à cette assemblée doivent, conformément à l'article 9 des statuts, déposer leurs titres pour mercredi, le 28 mai 2003 au plus tard, auprès de la DEXIA-BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG.

Les actionnaires peuvent se faire représenter par un autre actionnaire dans les conditions déterminées par l'article 9 des statuts; les procurations doivent être déposées vendredi, le 30 mai 2003 au plus tard.

Pour le Conseil d'Administration

F. Tesch

Président

I (02430/000/28)

WATERFORD INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.
R. C. Luxembourg B 46.401.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra mercredi, le 11 juin 2003 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2001.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Décision sur la continuation de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
6. Divers.

I (02393/1261/17)

Le Conseil d'Administration.

FIDULOR S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 32.397.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le mercredi 4 juin 2003 à 15.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration.
- Rapport du Commissaire aux Comptes.
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002 et affectation des résultats.
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
- Renouvellement du mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (02394/755/17)

Le Conseil d'Administration.

INGREMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 53.274.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le mardi 3 juin 2003 à 14.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration.
- Rapport du Commissaire aux Comptes.
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002 et affectation des résultats.
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (02395/755/17)

Le Conseil d'Administration.

STABILPRESS OVERSEAS S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 55.275.

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société anonyme STABILPRESS OVERSEAS S.A. (en liquidation), sont convoqués à

l'ASSEMBLEE GENERALE

des actionnaires qui se tiendra le vendredi 30 mai 2003 à 15.00 heures au siège social à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation du rapport du Liquidateur.
2. Nomination d'un commissaire vérificateur à la liquidation.
3. Questions diverses.

A.T.T.C. SERVICES, S.à r.l.

Le Liquidateur

I (02396/000/17)

DONEGAL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.
R. C. Luxembourg B 43.415.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra mercredi, le 11 juin 2003 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2001.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Décision sur la continuation de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
6. Divers.

I (02397/1261/17)

Le Conseil d'Administration.

BLESSINGTON INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.
R. C. Luxembourg B 46.355.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra mercredi, le 11 juin 2003 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2001.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Décision sur la continuation de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
6. Divers.

I (02398/1261/17)

Le Conseil d'Administration.

24608

POSAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 34.954.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le mercredi 4 juin 2003 à 16.00 heures au 23, avenue de la Porte-Neuve à Luxembourg, avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration.
- Rapport du Commissaire aux Comptes.
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002 et affectation des résultats.
- Délibération et décision sur la continuité éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (02399/755/19)

Le Conseil d'Administration.

EURINVEST HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 6.025.

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme EURINVEST HOLDING S.A. sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi 29 mai 2003 à 15.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9b, bd Prince Henri.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (02401/000/15)

Le Conseil d'Administration.

IMBREX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 222C, avenue Gaston Diderich.
R. C. Luxembourg B 25.238.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de nos actionnaires de notre société qui se tiendra au siège social en date du 10 juin 2003 à 11.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes relatifs aux exercices clos au 31 décembre 2001 et au 31 décembre 2002.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001 et au 31 décembre 2002.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.
4. Elections statutaires.
5. Divers.

I (02448/1161/17)

Le Conseil d'Administration.

GILDA PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 60.482.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le lundi 2 juin 2003 à 10.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration.
- Rapport du Commissaire aux Comptes.

- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002 et affectation des résultats.
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (02431/755/17)

Le Conseil d'Administration.

LAMBIG HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 71.416.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 2 juin 2003 à 10.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2002.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2002.
4. Vote spécial conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
5. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
6. Nomination des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes.
7. Divers.

I (02438/817/18)

Le Conseil d'Administration.

LOKRINE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 71.433.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 2 juin 2003 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2002.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2002.
4. Vote spécial conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
5. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
6. Nomination des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes.
7. Divers.

I (02439/817/18)

Le Conseil d'Administration.

GALLION INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 72.129.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 2 juin 2003 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2002.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2002.
4. Vote spécial conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
5. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
6. Nomination des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes.
7. Divers.

I (02446/817/18)

Le Conseil d'Administration.

FOUR SIXTEEN HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 75.373.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 2 juin 2003 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2002.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2002.
4. Vote spécial conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
5. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
6. Nomination des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes.
7. Divers.

I (02443/817/18)

Le Conseil d'Administration.

ACROFIN INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 85.754.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 2 juin 2003 à 10.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2002.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2002.
4. Vote spécial conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
5. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
6. Divers.

I (02440/817/17)

Le Conseil d'Administration.

VAROLUX PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard E. Servais.
R. C. Luxembourg B 85.006.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 2 juin 2003 à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2002.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2002.
4. Vote spécial conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
5. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
6. Divers.

I (02441/817/17)

Le Conseil d'Administration.

STEVAN S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 85.755.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 2 juin 2003 à 10.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2002.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2002.
4. Vote spécial conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
5. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
6. Divers.

I (02442/817/17)

Le Conseil d'Administration.

SOUTH COAST REAL ESTATE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard E. Servais.
R. C. Luxembourg B 90.337.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 2 juin 2003 à 8.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2002.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2002.
4. Vote spécial conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
5. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
6. Divers.

I (02444/817/17)

Le Conseil d'Administration.

EURO PATRIMOINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 77.085.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 2 juin 2003 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2002.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2002.
4. Vote spécial conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
5. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
6. Nomination des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes.
7. Divers.

I (02445/817/18)

Le Conseil d'Administration.

EURO REAL ESTATE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 85.009.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 2 juin 2003 à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2002.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2002.
4. Vote spécial conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
5. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
6. Divers.

I (02447/817/17)

Le Conseil d'Administration.

24612

BESYCOCLAM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 68.869.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu mercredi 21 mai 2003 à 17.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

II (02261/000/14)

Le Conseil d'Administration.

AQUILON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 32.641.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le 23 mai 2003 à 9.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapports de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapports du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001, 31 décembre 2002 et affectation des résultats,
- Décision et délibération concernant l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (01811/755/18)

Le Conseil d'Administration.

GERINTER S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 8.759.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 22 mai 2003 à 10.00 heures, au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des comptes annuels au 30 juin 2002
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux Administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale Statutaire
5. Décharge à donner au Commissaire aux Comptes
6. Nominations statutaires
7. Divers

II (02015/029/20)

Le Conseil d'Administration.

CHALHOUB HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 14.833.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 22 mai 2003 à 9.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 2001 et 2002
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

II (01950/795/14)

Le Conseil d'Administration.

IDR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 50.781.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 22 mai 2003 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
5. Renouvellement du mandat de deux Administrateurs
6. Nomination d'un nouvel Administrateur en remplacement d'un Administrateur décédé
7. Divers

II (01951/795/17)

Le Conseil d'Administration.

CEDINVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 30.192.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 22 mai 2003 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

II (01952/795/14)

Le Conseil d'Administration.

ECON HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 77.239.

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme ECON HOLDING S.A. sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 21 mai 2003 à 11.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9B, bd du Prince Henri.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

II (01996/000/14)

Le Conseil d'Administration.

MEDIA INVESTMENTS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 64.196.

The Shareholders of MEDIA INVESTMENTS LUXEMBOURG S.A. are hereby convened to attend the
ORDINARY GENERAL MEETING
of Shareholders to be held at the registered office on *May 28th, 2003* at 3.30 p.m. to deliberate on the following agenda:

Agenda:

1. Acceptance of the resignation of LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. as Managing Director and as Director;
2. Acceptance of the resignation of LUXEMBOURG MANAGEMENT COMPANY LIMITED as Director;
3. Acceptance of the resignation of Mrs Christelle Ferry as Director;
4. Discharge to the Managing Director and the Directors for their services;
5. Appointment of three new Directors;
6. Acceptance of the resignation of LUXEMBOURG ADMINISTRATION SERVICES LIMITED as Statutory Auditor;
7. Discharge to the Statutory Auditor;
8. Appointment of a new Statutory Auditor;
9. Acceptance of the resignation of CITCO (LUXEMBOURG) S.A. as registered agent;
10. Transfer of the registered office of the company;
11. Miscellaneous.

In order to attend the Meeting of the company, the owners of bearer shares will have to deposit their shares five clear days before the Meeting at the registered office of the company. The Shareholders who can not attend the Meeting in person are invited to send a duly completed and signed proxy form to the registered office of the company to arrive not later than five clear days before the Meeting.

II (01977/710/26)

The Board of Directors.

FARINA EUROPEAN INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 31.647.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à
l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
qui se tiendra le vendredi *30 mai 2003* à 10.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Décision à prendre quant à la poursuite de l'activité de la société malgré la perte reportée.

L'Assemblée Générale Statutaire du 15 octobre 2002 n'a pas pu délibérer valablement sur le point 6 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (02009/755/15)

Le Conseil d'Administration.

EUROPEAN MARKETING HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 67.899.

Les actionnaires sont priés d'assister à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui se tiendra au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le *22 mai 2003* à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
5. Ratification de la cooptation d'un nouvel Administrateur
6. Nominations statutaires
7. Divers

II (02018/029/19)

Le Conseil d'Administration.

ELECTROFINA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 21.449.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 22 mai 2003 à 10.00 heures, au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux Administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale Statutaire
5. Décharge à donner au Commissaire aux Comptes
6. Ratification de la cooptation d'un nouvel Administrateur
7. Nominations statutaires
8. Divers

II (02016/029/21)

Le Conseil d'Administration.

FESKENS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 56.445.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 22 mai 2003 à 16.00 heures, au siège social à Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux Administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale Statutaire
5. Décharge à donner au Commissaire aux Comptes
6. Nominations statutaires
7. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales
8. Transfert du siège social
9. Divers

II (02017/029/22)

Le Conseil d'Administration.

VALMY TECHNOLOGIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 88.682.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à Luxembourg, le mardi 1^{er} juillet 2003 à 10.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et discussion des comptes au 31 décembre 2002.
2. Rapport du Conseil d'Administration.
3. Rapport du Commissaire aux comptes.
4. Affectation du Résultat.
5. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes.
6. Divers.

II (02086/000/16)

Le Conseil d'Administration.

SOFINKA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 60.650.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le lundi 26 mai 2003 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du conseil d'administration;
- Rapport du commissaire aux comptes;
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002 et affectation des résultats;
- Quitus à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
- Nominations statutaires;
- Délibération et décision sur la continuité éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (02038/755/19)

Le Conseil d'Administration.

FIDELITY FUNDS II SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1021 Luxembourg, place de l'Etoile, Kansallis House.
R. C. Luxembourg B 76.939.

Notice is hereby given that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders of FIDELITY FUNDS II SICAV («the Company») will be held at the registered office of the Company in Luxembourg on Friday 30 May 2003 at 12.00 noon local time to consider the following agenda:

Agenda:

1. Presentation of the Report of the Board of Directors for the year ended 31 January 2003.
2. Presentation of the Report of the Auditors for the year ended 31 January 2003.
3. Approval of the balance sheet and income statement for the financial year ended 31 January 2003.
4. Discharge of the Board of Directors.
5. Increase the total number of Directors to eleven (11).
6. Election of ten (10) Directors, specifically the re-election of the following ten (10) present Directors: Mr Edward C. Johnson 3d, Mr Barry R. J. Bateman, Mr Jean Hamilius, Mr Glen R. Moreno, Mr Helmert Frans van den Hoven, Dr David J. Saul, Sir Charles A. Fraser, Mr Frank Mutch and Dr Arno Morenz, and FIDELITY INVESTMENTS LUXEMBOURG S.A., as Corporate Director.
7. Election of Mr Alexander Kemner as a new Director of the Company.
8. Approval of the payment of directors' fees for the year ended 31 January 2003.
9. Election of the Auditors, specifically the election of PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., Luxembourg.
10. Consideration of such other business as may properly come before the meeting.

Notice is hereby given that an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of Shareholders of FIDELITY FUNDS II SICAV will be held at the registered office of the Company in Luxembourg on Friday 30 May 2003 at 12.15 p.m. local time, or immediately following the Annual General Meeting which commences at 12.00 noon on that day, to consider the following agenda:

Agenda:

1. The amendment to paragraph two of Article 5 so as to read: «The minimum capital of the Corporation shall be the equivalent in United States dollars of 1,239,468 euros.»
2. Amendment to the first sentence of paragraph five of Article 13 so as to read: «Notice of any meeting of the Board of Directors shall be given in writing, or by cable, telegram, telex or fax to all directors at least twenty-four hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting.»
3. Insertion of the following sentence at the end of the sixth paragraph of Article 13: «Any Director may attend a meeting of the Board of Directors using teleconference or video means.»
4. Amendment to the final paragraph of Article 14 so as to read: «Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or the chairman pro tempore of that meeting or by two directors or by one director and the secretary or an assistant secretary.»

5. Insertion of the following paragraphs at the end of Article 17: «The general meeting of shareholders may allow the members of the Board of Directors remuneration for services rendered, such amount being divided at the discretion of the Board of Directors among themselves.
Furthermore, the members of the Board of Directors may be reimbursed for any expenses engaged on behalf of the Corporation insofar as they are reasonable.»
6. Insertion of the following paragraph at the end of Article 18: «The Board of Directors may also delegate specific tasks to any committee, consisting of such person or persons (whether a member or members of the Board of Directors or not) as it thinks fit, provided the majority of the members of the committee are Directors of the Corporation and that no meeting of the committee shall be quorate for the purposes of exercising any of its powers, authorities or discretions unless a majority of those present or represented are Directors of the Corporation, provided further that no delegations may be made to a committee of the Board of Directors, the majority of which consists of Directors who are resident in the United Kingdom. No meeting of any committee may take place in the United States of America, its territories or possessions, or in the United Kingdom and no such meeting will be validly held if the majority of the Directors present or represented at that meeting are persons resident in the United Kingdom.»
7. Insertion of the following paragraph after paragraph three of Article 21: «If in exceptional circumstances beyond the Corporation's control it is not possible to make the payment within such period then such payment shall be made as soon as reasonably practicable thereafter but without interest.»
8. Amendment to the first sentence of the final paragraph of Article 21 so as to read: «Further, if on any given date redemption requests and conversion requests relate to more than 5 per cent of the Shares in issue of a specific pool of assets relating to any class or classes of shares, the Board of Directors may decide that part or all of such Shares...»
9. Amendment to the first sentence of paragraph one of Article 21 bis so as to read: «In the event that for any reason the aggregate value of the shares of a given class was lower than fifty million (50,000,000) United States dollars (or its equivalent) the Corporation may upon thirty days prior notice to the holders of shares of such class proceed to a compulsory redemption of all such shares at their Net Asset Value calculated (taking into account actual realization prices of investments and realization expenses, if applicable) at the Valuation Date at which such decision shall take effect.»
10. Consideration of such other business as may properly come before the meeting.

A quorum at the meeting will be obtained if holders of shares present in person, or by proxy, represent at least 50 per cent of the shares in issue. The resolution requires a majority in favour of at least two-thirds of the votes cast. If a quorum is not present, the meeting will be adjourned to 10.00 a.m. on Thursday 10 July 2003 and, at the adjourned meeting, holders present in person or by proxy, whatever their number and the number of shares held by them, will constitute a quorum. Proxies received at the first meeting will be held and valid for the adjourned meeting.

Subject to the limitations imposed by the Articles of Incorporation of the Company with regard to ownership of shares by US persons or of shares which constitute in the aggregate more than three per cent (3%) of the outstanding shares, each share is entitled to one vote. Shareholders are invited to attend and vote at the meeting or may appoint another person in writing to attend and vote on their behalf. Such proxy need not be a shareholder of the Company.

Shareholders may vote by proxy by returning the form of proxy to the address given below:

FIDELITY INVESTMENTS LUXEMBOURG S.A.

Kansallis House

Place de l'Etoile, B.P. 2174

L-1021 Luxembourg.

To be valid, proxies must reach the registered office of the Company on 26 May 2003 by 12.00 noon local time at the latest.

April 2003.

II (02043/584/88)

By Order of the Board of Directors.

IMERIS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 72.970.

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme IMERIS HOLDING S.A. sont priés d'assister à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 21 mai 2003 à 11.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9B, bd du Prince Henri.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

II (02124/000/14)

Le Conseil d'Administration.

MONTEFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 47.153.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 22 mai 2003 à 10.00 heures au siège social 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale Statutaire
5. Décharge à donner au commissaire aux comptes
6. Nominations statutaires
7. Transfert du siège social
8. Divers

II (02118/029/21)

Le Conseil d'Administration.

AEGON INTERNATIONAL, SICAV, Investmentgesellschaft mit Variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-2099 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.
H. R. Luxemburg B 51.713.

Die JAHRESHAUPTVERSAMMLUNG

des AEGON INTERNATIONAL, Sicav wird gemäss Satzung am 21. Mai 2003 um 11.00 Uhr im eingetragenen Sitz des AEGON INTERNATIONAL, Sicav, 4, rue Alphonse Weicker, L-2099 Luxembourg, abgehalten.

Tagesordnung:

1. Vorlage des Berichts des Vorstandes und des Wirtschaftsprüfers.
2. Vorlage und Zustimmung zu der Bilanz, der Gewinn- und Verlustrechnung zum 31. Dezember 2002 sowie der Theaurierung der Gewinne sowohl hinsichtlich des AEGON INTERNATIONAL EQUITY FUND Teilfonds als auch des AEGON INTERNATIONAL MIX FUND Teilfonds.
3. Entlastung des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers für das am 31. Dezember 2002 endende Geschäftsjahr.
4. Wiederwahl des Verwaltungsrates (Willem Hendrik van Houwelingen, Marc Feider, Walter Capellmann) und des Wirtschaftsprüfers.
5. Sonstiges.

Eine Teilnahme der Anteilhaber ist zur Beschlussfähigkeit für die o.g. Tagesordnungspunkte nicht zwingend, und die Entscheidungen der anwesenden oder durch Vollmacht vertretenen Anteile werden durch einfache Mehrheit getroffen.

Jeder Anteil hat ein Stimme. Ein Anteilhaber kann bei der Jahreshauptversammlung durch einen Bevollmächtigten vertreten werden.

Die Teilnahme an der Jahreshauptversammlung bzw. die Erteilung einer Vollmacht ist bis zum 8. Mai 2003 der Gesellschaft gegenüber schriftlich anzuzeigen, anderenfalls ist eine Teilnahme nicht möglich. Die entsprechenden Vordrucke sind auf Anfrage bei der Verwaltungsgesellschaft erhältlich.

AEGON INTERNATIONAL, Sicav

Der Verwaltungsrat

II (02121/755/28)

FINANCE ORGANIZATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 14.354.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 21 mai 2003 à 14.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 2001 et 2002.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Acceptation de la démission du Commissaire aux Comptes et nomination de son remplaçant.

5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

6. Divers.

II (02135/696/17)

Le Conseil d'Administration.

CONSENS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 25.338.

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme CONSENS HOLDING S.A. sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 21 mai 2003 à 15.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9B, bd du Prince Henri.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

II (02125/000/14)

Le Conseil d'Administration.

VENTA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19, rue de Kirchberg.

R. C. Luxembourg B 28.088.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 21 mai 2003 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (02134/696/15)

Le Conseil d'Administration.

JARDILUX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri .

R. C. Luxembourg B 87.857.

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme JARDILUX S.A. sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 21 mai 2003 à 11.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9B, bd du Prince Henri.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

II (02126/000/14)

Le Conseil d'Administration.

TIMBER INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 71.970.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le mercredi 21 mai 2003 à 10.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

II (02253/000/14)

Le Conseil d'Administration.

JARDICOOP S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 87.855.

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme JARDICOOP S.A. sont priés d'assister à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui se tiendra le mercredi 21 mai 2003 à 10.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9B, bd du Prince Henri.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

II (02127/000/14)

Le Conseil d'Administration.

JARDIPAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 87.856.

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme JARDIPAL S.A. sont priés d'assister à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui se tiendra le mercredi 21 mai 2003 à 10.30 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9B, bd du Prince Henri.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

II (02128/000/14)

Le Conseil d'Administration.

BUSINESS ANGEL VENTURE S.C.A. (B.A VENTURE S.C.A.), Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 71.731.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui aura lieu le 21 mai 2003 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2002, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2002.
4. Décision de la continuation de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
5. Divers.

II (02225/005/16)

Le Conseil d'Administration.

VIKING MANAGEMENT GROUP S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 21.977.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui aura lieu le 21 mai 2003 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2002 et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2002.
4. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
5. Divers.

II (02227/005/16)

Le Conseil d'Administration.

BUSINESS ANGEL VENTURE MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 78.001.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 21 mai 2003 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2002, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2002.
4. Décision de la continuation de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
5. Divers.

II (02226/005/16)

Le Conseil d'Administration.

BPER INTERNATIONAL SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 61.517.

Shareholders are invited to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders of BPER INTERNATIONAL SICAV (the «Company») which will be held at the administrative office of the Company, 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, on 21 May 2003 at 11.00 hours a.m. (the «Meeting») with the following agenda:

Agenda:

1. Hearing and approval of the reports of the Board of Directors and the Auditor of the Company
2. Approval of the audited accounts of the Company for the financial year that ended 31 December 2002, and the allocation of the net results
3. Discharge to be granted to the Directors and to the Auditor in respect of the carrying out of their duties during the financial year that ended 31 December 2002
4. Appointment and remuneration of the members of the Board of Directors
5. Appointment of the Auditor
6. Any other business which may be properly brought before the Meeting

Notes

The resolutions on the agenda of the Meeting do not require any quorum and are passed by majority of the votes expressed by the shareholders present or represented at the Meeting.

Holders of bearer shares may vote at the Meeting:

- in person by producing at the Meeting a certificate of deposit issued by the custodian bank, UBS (LUXEMBOURG) S.A., which will be issued to them against deposit of their share certificates. The share certificates must be deposited with UBS (LUXEMBOURG) S.A. at the latest on 14 May 2003.

- by proxy by completing the proxy form which will be made available to them against deposit of said share certificates. The proxies must be sent to UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. and have to be in the possession of BPER INTERNATIONAL SICAV c/o UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. at the latest on 14 May 2003.

Holders of registered shares may vote at the Meeting:

- in person by producing identification at the Meeting

- by proxy by completing the proxy form and returning it to BPER INTERNATIONAL SICAV c/o UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. at the latest on 14 May 2003.

Share certificates so deposited will be retained until the day after the Meeting or any adjournment thereof will have been concluded.

II (02241/755/36)

By order of the Board of Directors.

SAÏNOE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 85.290.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 21 mai 2003 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2002 et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2002.
4. Décision sur la continuation de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
5. Divers.

II (02230/005/16)

Le Conseil d'Administration.

HYDROVENTURE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 19.882.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 22 mai 2003 à 10.30 heures au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
5. Nominations statutaires
6. Divers

II (02238/029/18)

Le Conseil d'Administration.

VENDÔME PARTICIPATIONS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 57.348.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 21 mai 2003 à 13.15 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2002 et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2002.
4. Divers.

II (02281/005/15)

Le Conseil d'Administration.

CIC/CIAL CH FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 75.914.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la Sicav CIC / CIAL CH FUND à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi 22 mai 2003 10.30 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2002
3. Affectation des résultats

4. Quitus aux Administrateurs
5. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises
6. Nominations statutaires.

Pour pouvoir assister à la présente Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès du siège ou d'une agence de la BANQUE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme, à Luxembourg.

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des Actionnaires présents ou représentés.

II (02242/755/21)

Le Conseil d'Administration.

SIDERAL HOLDING & CIE S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 75.968.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 21 mai 2003 à 11.00 heures à Luxembourg, 18, rue de l'Eau (2^{ème} étage) avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Constatation du report de la date de l'assemblée générale ordinaire et approbation dudit report;
2. Rapports de gestion de l'associé commandité gérant et du conseil de surveillance;
3. Approbation des bilans et compte de profits et pertes au 31 décembre 2001 et affectation du résultat;
4. Décharge à l'associé commandité gérant et au conseil de surveillance;
5. Décision à prendre relativement à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
6. Divers.

Pour participer à ladite assemblée, les actionnaires déposeront leurs actions, respectivement le certificat de dépôt au bureau de l'assemblée générale, cinq jours francs avant la date de l'assemblée générale.

II (02320/693/19)

Le Conseil d'Administration.

CIRRO HOTEL INVEST S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 67.864.

The shareholders are convened hereby to attend the

ORDINARY MEETING

of the company, which will be held at the headoffice, on 21 May 2003 at 11.00 o'clock.

Agenda:

1. Approval of the reports of the Board of Directors and of the Statutory Auditor.
2. Approval of the balance-sheet and profit and loss statement as at 31 December 2002 and allotment of results.
3. Discharge to the Directors and the Statutory Auditor in respect of the carrying out of their duties during the fiscal year ending 31 December 2002.
4. Resignation of two Directors.
5. Nomination of two new Directors.
6. Miscellaneous.

II (02321/005/17)

The Board of Directors.

OLRAC HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 14.102.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II, le 20 mai 2003 à 15.00 heures, pour délibération sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes au 31 décembre 2002
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes

5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales

6. Divers

II (02367/1212/19)

Le Conseil d'Administration.

COMFINTEX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 21.707.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le mercredi 21 mai 2003 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (02324/755/17)

Le Conseil d'Administration.

NIFRAC FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 30.252.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le jeudi 22 mai 2003 à 9.30 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (02325/755/17)

Le Conseil d'Administration.

ESQUIRE CAPITAL HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 74, rue Ermesinde.
R. C. Luxembourg B 75.436.

Le bilan au 31 mars 2002, enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2003, réf. LSO-AD05904, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2003.

Signature.

(018526.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2003.
